

Propositions à soumettre à l'assemblée générale du 14 mars 2019

Propositions pour un vote de grève

Considérant la position adoptée par l'AEEEEBSI le 28 novembre 2018 : “Que l'AEEEEBSI appuie une campagne dont les revendications sont sur le thème du travail dans le cadre des études menant à l'obtention d'un diplôme et qu'elle s'engage à former un comité ad hoc.”;

Considérant que les étudiant-es de la maîtrise en sciences de l'information et du DESS en édition numérique ont un stage obligatoire de 35 jours à temps plein généralement non-rémunéré;

Considérant que les étudiant-es des autres programmes représentés par l'AEEEEBSI peuvent effectuer un stage facultatif généralement non-rémunéré;

Considérant que des associations étudiantes représentant plus de 30 000 étudiant-es ont des mandats de grève du 18 au 22 mars 2019 pour la rémunération des stages;

Considérant que ces associations proviennent des régions de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, l'Outaouais et les Laurentides, faisant de ce mouvement un mouvement à l'échelle de la province;

Que l'AEEEEBSI soit en grève du 18 au 22 mars 2019;

Que l'AEEEEBSI convoque ses membres le vendredi 22 mars pour discuter d'une potentielle reconduction de la grève;

Que tous les cours et séminaires de sigle SCI, INU, ARV et EDN soient levés durant cette période;

Que durant cette grève l'AEEEEBSI participe aux rencontres de la Coalition montréalaise des Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE) et du CUTE-UdeM et qu'elle invite tous ses membres à y participer;

Que l'AEEEEBSI encourage ses membres stagiaires à faire la grève de leur stage, et qu'elle les soutienne le cas échéant.